AR Prefecture
047-214701955-20251002-DEL1252025-DE
Reçu le 08/10/2025

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal du 02 octobre 2025

DEPARTEMENT
LOT et GARONNE

ARRONDISSEMENT
NERAC

CANTON
NERAC

Nombre de conseillers
En exercice : 29
Présents : 20
Votants : 27

OBJET :
Décision modificative n°1 – Budget Ville – Exercice 2025

N° 125/2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 02 octobre à vingt heures, le conseil municipal de la Ville de Nérac était assemblé en session ordinaire, à la mairie, après convocation légale en date du 26 septembre deux mille vingt-cinq, sous la présidence de Monsieur Nicolas LACOMBE, Maire.

Etaient présents : Monsieur LACOMBE, Maire, Mmes BUSQUET, CASEROTTO, MM. DUFAU, GELLY, Adjoints au Maire ; Mmes IBN-SALAH, SERRES-SOLANO, MM. ARNAUNE, DAVID, GOLFIER, VICENTE, Conseillers délégués, Mmes FONTANEL, GARBAY, PRADO, TESSARIOL, MM. DULOUARD, TUFFERY, TAROZZI, ESSERTEL, BARRERE, Conseillers municipaux.

Absents excusés :
Monsieur SANCHEZ qui a donné pouvoir à Madame CASEROTTO
Madame BES qui a donné pouvoir à Monsieur DUFAU
Madame DESSAINTS qui a donné pouvoir à Monsieur LACOMBE
Madame MEDECIN qui a donné pouvoir à Jean-François TUFFERY
Madame CONDUCHE qui a donné pouvoir à Monsieur DAVID
Monsieur BOZZELLI qui a donné pouvoir à Madame BUSQUET.
Madame BERTHOUMIEU qui a donné pouvoir à Monsieur DULOUARD
Monsieur GOUJON
Madame GREGOIRE

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un·e secrétaire pris·e au sein du Conseil.
Mélanie SERRES-SOLANO ayant obtenu la majorité des suffrages, elle a été désignée pour remplir ces fonctions et les a acceptées.
Le procès-verbal de la dernière séance a été adressé à chaque Conseiller Municipal.
L'avis de convocation a été affiché conformément à la législation en vigueur.
La liste des délibérations de la séance du 02 octobre 2025 a été affichée conformément aux prescriptions de l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

RAPPORTEUR : LACOMBE Nicolas

Monsieur le Maire indique au Conseil municipal qu'il convient d'apporter des modifications en matière de dépenses de fonctionnement et de recettes d'investissement sur l'exercice 2025 suite aux opérations d'amortissement.

AR Prefecture

047-214701955-20251002-DEL1252025-DE
Reçu le 08/10/2025

Les modifications sont les suivantes :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

CHAPITRE	NATURE	FONCTION	LIBELLE	MONTANT
042	6811	01	Dotation aux amortissements	24 066.39€
023	023	01	Virement à la section d'investissement	- 24 066.39€

RECETTES D'INVESTISSEMENT

CHAPITRE	NATURE	FONCTION	LIBELLE	MONTANT
040	2805	01	Concessions & droits similaires, brevets, licences.	7 026.19 €
040	28128	01	Autres agencements et aménagements	4 643.88 €
040	28152	01	Installations de voirie	2 410.63 €
040	28158	01	Autres installations, matériel et outillage techniques	8 844.15 €
040	281828	01	Autres matériels de transport	3 097.63 €
040	281831	01	Matériel informatique scolaire	915.85 €
040	281838	01	Autre matériel informatique	2 640.51 €
040	281841	01	Matériel de bureau et mobilier scolaires	686.41 €
040	281848	01	Autres matériels de bureau et mobiliers	167.58 €
040	28185	01	Matériel de téléphonie	2 289.66€
040	28188	01	Autres	- 8 656.10 €
021	021	01	Virement de la section de fonctionnement	- 24 066.39 €

LE CONSEIL MUNICIPAL
Considérant l'exposé du Maire
Après en avoir délibéré
DECIDE A L'UNANIMITE

➢ **D'ACCEPTER** la décision modificative n°1 présentée en ce qui concerne le Budget Ville pour l'exercice 2025.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

Certifié conforme et exécutoire compte tenu de la réception en Sous-préfecture de Nérac le .....

Et de la publication à Nérac le .....

Le Maire

Le Maire,

MAIRIE DE NERAC 47600

La Secrétaire de séance,